



Les documents EUROPASS

lundi 13 avril 2015, par [BRES B.](#)

Europass est un ensemble de cinq documents élaborés par la Commission européenne permettant d'exprimer clairement ses compétences et qualifications en Europe.

Deux documents sont en accès libre et complétés par les citoyens européens :

- le CV présente ses compétences et ses qualifications efficacement et clairement,
- le Passeport de Langues est un outil d'autoévaluation de vos compétences et qualifications linguistiques.
- CV et Passeport de langues sont à créer en ligne directement depuis le site du [Cedefop](#)

Trois autres documents délivrés par des autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation :

- l'Europass Mobilité permet de consigner les savoirs et compétences acquis lors d'une mobilité d'études ou de stage en entreprise dans un autre pays européen ; il est mis en place par tout type d'établissement ou organisme désirant valoriser la qualité des parcours de mobilité de leurs apprenants.

- Le Supplément au Diplôme mis en place par les établissements d'enseignement supérieur décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur. Et en accès libre :

- le Supplément au Certificat décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de certificats de l'enseignement et formation professionnels ; il est accessible directement depuis le répertoire de la [Commission Nationale de la Certification Professionnelle](#)